



Stationnement dans une Cour commune

Par **DUPONT Marika**, le **24/04/2018** à **09:54**

Bonjour

J'habite une maison avec 4 autres propriétaires et nous avons une cour commune. Ma maison a la plus grande façade sur ladite cour commune et tous mes voisins sont garés dans la cour commune et donc devant mes fenêtres.

J'ai plusieurs questions :

- 1 - Doit-on avoir une convention collective pour le parking des voitures et si nous n'en avons pas, peut-on interdire le stationnement dans la cour ? Par qui doit-on passer pour interdire la cour ?
- 2 - A-t-on le droit de garer sa voiture professionnelle tous les soirs et tous les week-ends (elle ne peut pas être utilisée en dehors des horaires de travail) dans ladite cour commune ?
- 3 - Les voitures peuvent-elles être garées devant les fenêtres ou doivent-elles être à une certaine distance pour ne pas gêner la vue ?

Salutations et merci de votre aide
M Dupont